



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

CONCOURS DE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Concours : **EXTERNE**

SESSION 2026

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N°2

Analyse d'une situation éducative

(Coefficient : 2 – Durée : 5 heures)

Matériel(s) et documents(s) autorisé(s) : AUCUN

Ce sujet comporte 16 pages y compris celle-ci.

Vérifiez que l'exemplaire qui vous a été remis est complet. Si ce n'est pas le cas, signalez-le aussitôt.

SUJET :

En vous appuyant sur vos connaissances et sur les documents listés ci-dessous, vous répondrez successivement aux questions suivantes de manière argumentée.

Question 1. En quoi la coéducation est-elle un élément essentiel au bien-être et à la réussite des élèves ?

Question 2. « [...] La promotion de la « coéducation » est un des principaux leviers de la refondation de l'école. Elle doit trouver une expression claire dans le système éducatif et se concrétiser par une participation accrue des parents à l'action éducative dans l'intérêt de la réussite de tous les enfants. Il convient de reconnaître aux parents la place qui leur revient au sein de la communauté éducative. [...] ». (Extrait de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école)

De quels leviers disposez-vous au sein de l'établissement public local pour favoriser les relations avec les parents ? Quels sont les freins ?

Question 3. Vous êtes conseiller principal d'éducation nouvellement nommé dans un établissement forestier de 400 élèves avec 70 % d'internes. La participation et la représentation des parents aux différents conseils et instances de l'établissement est quasi nulle. Vous avez pour objectif de recréer des liens. D'après vous, quels sont les axes à développer ?

Documents

Document n°1 – Code de l'éducation Article D351-10 - Equipe de suivi de scolarisation (1 page)

Document n°2 – Extrait article du Républicain Lorrain du 3 octobre 2025 (1 page)

Document n°3 – Extrait de la Note de service DGER/SDPFE/2021-439 du 09/06/2021 : Participation de l'enseignement agricole à la campagne de labellisation " Internats d'excellence " (3 pages)

Document n°4 – Arbre de l'internat, autodiagnostic, 2015- site Chlorofil (2 pages)

Document n°5 – Extrait : Plan de lutte et de prévention contre les violences et discriminations - DGER (1 page)

Document n°6 – Philippe Gombert, « Les associations de parents d'élèves en France : approche socio-historique et mutations idéologiques », *Revue française de pédagogie*, n°162 janvier-mars 2008 – extrait (5 pages)

Document n°7- Massification de l'enseignement, inégalités d'apprentissage et pratiques pédagogiques, Marion Navarro, Regards croisés sur l'économie 2012/2 (n° 12), extrait (1 page)

Document n°1	page	3
Document n°2	page	4
Document n°3	page	5
Document n°4	page	8
Document n°5	page	10
Document n°6	page	11
Document n°7	page	16

Document n°1

Code de l'éducation Article D351-10

Version en vigueur depuis le 13 décembre 2014

L'équipe de suivi de la scolarisation, mentionnée au deuxième alinéa de l'article L. 112-2-1, comprenant nécessairement l'élève, ou ses parents, ou son représentant légal ainsi que l'enseignant référent de l'élève, défini à l'article D. 351-12, facilite la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation et assure son suivi pour chaque élève handicapé. Elle procède, au moins une fois par an, à l'évaluation de ce projet et de sa mise en œuvre sous la forme d'un document défini par arrêté conjoint des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'agriculture et des personnes handicapées. Cette évaluation permet de mesurer l'adéquation des moyens mis en œuvre aux besoins de l'élève. Ce document est adressé par l'enseignant référent à la maison départementale des personnes handicapées et à l'élève majeur ou, s'il est mineur, à ses parents ou son responsable légal. Il est également adressé au directeur d'école, au chef d'établissement ou au directeur de l'établissement ou du service médico-social chargés de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation.

Cette évaluation peut être organisée à la demande de l'élève majeur ou, s'il est mineur, de ses parents ou de son représentant légal ainsi qu'à la demande de l'équipe éducative de l'école ou de l'établissement scolaire, ou à la demande du directeur de l'établissement de santé ou de l'établissement médico-social, si des adaptations s'avèrent indispensables en cours d'année scolaire.

L'équipe de suivi de la scolarisation informe la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de toute difficulté de nature à mettre en cause la poursuite de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation de l'élève.

En tant que de besoin, elle propose à la commission, avec l'accord de l'élève majeur ou, s'il est mineur, de ses parents ou de son représentant légal, toute révision de l'orientation de l'élève qu'elle juge utile. Lors de la réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation, les parents de l'élève peuvent être assistés par une personne de leur choix ou se faire représenter.

Document n°2

Château-Salins Les parents d'élèves du lycée préparent leur année scolaire

Le Républicain Lorrain - 03 oct. 2025

|



L'assemblée générale des parents d'élèves du lycée.

La présidente de l'Association des parents d'élèves du lycée agricole a ouvert l'assemblée générale en présence de quelques dizaines de parents et de la directrice qui a présenté l'EPLFPA (établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole), puis les diverses missions du lycée. Elle a annoncé que l'établissement allait être évalué par les services de l'État afin d'améliorer la qualité du service public.

L'APE a déjà programmé deux manifestations pour l'année en cours : les paniers garnis sur commande et le loto annuel.

Document n°3

Extrait de la note de service DGER/SDPFE/2021-439 09/06/2021

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des politiques de formation et d'éducation Bureau de l'Action Éducative et de la Vie Scolaire 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955	Note de service DGER/SDPFE/2021-439 09/06/2021
---	--

Date de mise en application : Immédiate Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 30/10/2021 Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Participation de l'enseignement agricole à la campagne de labellisation " Internats d'excellence "

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Établissements d'enseignement agricole publics et privés Pour information : Administration centrale - Inspection de l'enseignement agricole

Résumé : Mobilisation et participation de l'enseignement agricole à la campagne de labellisation " Internats d'excellence " afin de mobiliser encore plus d'établissements agricoles sur les problématiques liées à l'internat.

[...] I. L'INTERNAT DU XXI^e SIECLE – INTERNAT D'EXCELLENCE : CRITERES DE LABELLISATION

La labellisation d'un internat du XXI^e siècle doit reposer sur une analyse rigoureuse de la plus-value apportée au parcours de l'élève. Pour juger de sa pertinence 6 critères de labellisation, communs aux trois types d'internats du XXI^e siècle, ont été dégagés et feront l'objet d'une attention particulière. Ces critères définissent les principes structurants de l'internat du XXI^e siècle – l'internat d'excellence.

1. Un ancrage territorial affirmé

L'internat du XXI^e siècle est pensé au regard des besoins et des opportunités de son environnement, il est ancré dans la dynamique du territoire grâce à une recherche active de partenariats. Il est le vecteur de nouvelles mutualisations et de développement d'initiatives collaboratives en lien direct avec les réalités socio-économiques du territoire. L'élaboration du projet d'internat doit traduire cette démarche.

Un pilotage concerté avec tous les acteurs du territoire

□ La nouvelle dynamique insufflée par l'internat du XXI^e siècle est facteur de développement territorial. Le projet éducatif et pédagogique qui le fonde contribue activement à l'aménagement du territoire : il doit par conséquent associer les collectivités territoriales selon leur champ de compétences (région, département, communes, EPCI) tant dans son élaboration que dans son pilotage.

Un projet articulé avec les dynamiques socio-économiques du territoire

□ Le projet pédagogique et éducatif de l'internat du XXI^e siècle devra reposer sur un diagnostic territorial, prenant en compte les principales données socioéconomiques du territoire, ses éventuelles tensions démographiques et ses opportunités (patrimoine, nature, équipements culturels et sportifs) afin de répondre efficacement aux besoins des familles et participer de la valorisation et du développement du territoire.

□ L'internat du XXI^e siècle contribue à la politique d'accompagnement à l'orientation, à l'évolution de la carte des formations et à son enrichissement. Il s'inscrit dans le cadre des orientations définies dans le projet académique. Il s'articule de manière cohérente avec les projets et dispositifs influant directement sur les dynamiques territoriales (politique régionale de formation et d'orientation, contrats de ville, cités éducatives, contrats de ruralité...).

Au-delà du pilotage interne de l'internat, l'établissement et ses équipes démontrent une capacité à évoluer dans un écosystème ouvert sur le territoire en jouant un rôle de premier plan dans le développement de partenariats innovants.

2. Un projet éducatif et pédagogique renforcé

Une cohérence entre le pédagogique et l'éducatif

□ Le projet éducatif et pédagogique de l'internat doit pleinement concourir au projet d'établissement et/ou avec le contrat d'objectifs. Il vise à décloisonner l'internat du reste des activités des élèves en privilégiant la continuité pédagogique et éducative et la cohérence entre les actions proposées sur tous les temps scolaires.

□ Une bonne articulation avec les dispositifs proposés par l'établissement est essentielle au bon fonctionnement de l'internat :

- o dans le champ de l'accompagnement personnalisé

- o dans le champ de la sécurisation des parcours en lien avec les dispositifs d'accompagnement à l'orientation, les « cordées de la réussite » et tout ce qui relève de la connaissance des filières et des métiers ;
- o dans le champ de l'éducation à la citoyenneté, à la solidarité et au développement durable en appui sur les instances de vie collégienne et lycéenne;
- o dans le champ du numérique, des médias et de l'accès aux ressources en appui sur l'éducation aux médias et à l'information et sur le projet documentaire.
- o dans le champ de l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers

☐ Reposant sur une démarche d'élaboration collective associant l'ensemble des acteurs de la communauté éducative dans le cadre des instances consultatives et décisionnelles, le projet éducatif et pédagogique constitue le socle de la réussite des élèves internes tant au plan personnel que scolaire.

Contribuant à forger l'identité de l'établissement, l'élaboration d'un projet éducatif et pédagogique est au centre de la réussite de l'internat du XXI^{ème} siècle. Afin d'ancrer l'internat dans une trajectoire de progrès qualitatif en phase avec les préoccupations des familles, l'internat du XXI^e siècle propose une offre cohérente, adaptée et innovante, au cœur et en appui des dynamiques territoriales.

3. Une politique de recrutement des élèves adaptée au projet de l'internat

☐ Une communication renforcée

L'internat organise par tous les moyens une communication institutionnelle afin que les familles intéressées disposent de toutes les informations sur l'offre pédagogique et éducative liée à l'internat, leur permettant ainsi d'effectuer un choix éclairé. Le site de l'établissement doit comporter une rubrique dédiée et mise à jour.

☐ Une recherche d'adhésion des familles et des élèves

L'adhésion des familles au projet pédagogique et éducatif est une condition majeure de la réussite de l'élève. Dans ce cadre doivent être clairement définies les modalités d'accueil, de réunions et de participation des familles et représentants des élèves (journées portes ouvertes, rencontres individuelles, etc.). Comme défini dans le code rural et de la pêche maritime, un rapport pédagogique et éducatif doit être soumis aux conseils d'administration des établissements.

☐ Une politique tarifaire et sociale facilitant l'accès à l'internat

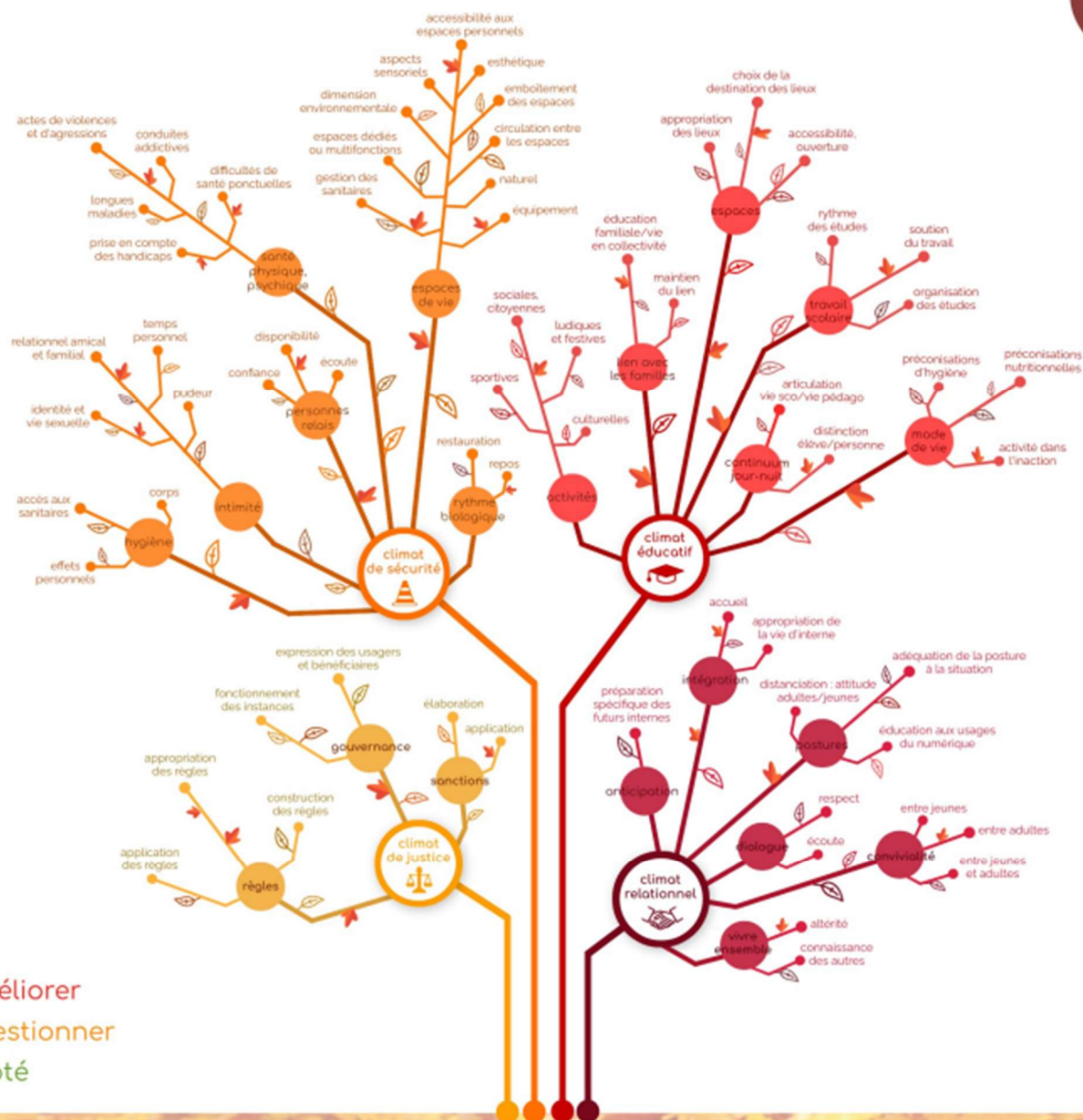
L'internat du XXI^e siècle a vocation à accueillir tous les élèves dans le cadre de leur projet d'études sans que la question des ressources financières ne constitue un obstacle. C'est dans cette optique qu'une revalorisation de la prime d'internat a été conduite à l'occasion de la rentrée scolaire 2020. Les modalités d'accès aux divers dispositifs d'aide et de soutien doivent être connues des familles (fiche de renseignement et accompagnement).

Vecteur d'égalité des chances, l'internat du XXI^e siècle repose sur une politique sociale affirmée qui permet aux familles de bien connaître son fonctionnement et les aides auxquelles elle peut prétendre le cas échéant.

Document n°4

Arbre de l'internat, autodiagnostic, 2015 – Source : Chlorofil

Internats
de l'EA
2/3



INTERNAT : AUTODIAGNOSTIC

Autodiagnostic avec l'arbre de l'internat Fiche d'utilisation

L'internat doit être réfléchi comme un levier éducatif au service de la réussite (scolaire, sociale et professionnelle) des jeunes, et non comme un seul lieu d'hébergement. Les espaces et temps originaux qu'il propose méritent de contribuer aux enjeux éducatifs d'un établissement scolaire.

L'arbre de l'internat a été conçu pour aider les établissements à réaliser un autodiagnostic de leur internat dans une démarche d'amélioration continue.

Les branches de l'arbre symbolisent les composantes du climat scolaire proposées par Michel Janosz. Les différents climats sont définis dans le livret "A quelles conditions l'internat des établissements agricoles favorise-t-il la réussite des apprenants?".

Le tronc est porté par des valeurs qui irriguent les différentes branches : **sentiment d'appartenance, prise en compte du jeune dans toutes ses dimensions, points d'ancrage et facteurs de vulnérabilité.**

L'arbre a été conçu pour permettre un diagnostic obéissant aux conditions suivantes :

- en constituant une équipe pluri acteurs réunissant des membres de la communauté éducative et des usagers de l'internat, conduite par le Conseiller principal d'éducation ou le Responsable de vie scolaire,
- en questionnant les éléments de l'arbre au regard des valeurs précitées,
- en explicitant et en confortant ce qui satisfait l'ensemble du groupe,
- en mettant en lumière les dimensions qui supposent des améliorations,
- en priorisant les actions sans chercher à vouloir embrasser simultanément l'ensemble des climats,
- en faisant de l'arbre un outil de suivi des actions choisies selon une démarche itérative.

Les deux versions de l'arbre (en ligne et PDF) sont complémentaires, et peuvent être utilisées simultanément ou non pour réaliser l'autodiagnostic :

- La version en ligne est interactive et permet de préciser les éléments de l'arbre. Il suffit de passer la souris sur les éléments pour obtenir des informations complémentaires.
- Le fichier PDF peut être téléchargé et imprimé, ce qui permet ensuite de surligner en vert les éléments adaptés, en orange les éléments qui restent à questionner, en rouge les éléments à améliorer.
- Les deux versions peuvent constituer des supports d'animation facilitant le travail en équipe ou des supports de restitution des résultats (pour la version PDF).

Document n°5 - Source DGER

Extrait : Plan de lutte et de prévention contre les violences et discriminations



Les faits de violence dans les établissements scolaires, sont un souci majeur pour la communauté éducative. Ces manifestations mettent en péril le climat scolaire et donc la réussite des apprenants et le bien-être au travail des personnels.

La lutte contre les violences en milieu scolaire constitue un enjeu majeur.

Travailler sur le climat scolaire permet :

- d'améliorer les résultats scolaires ;
- d'améliorer le bien-être de tous ;
- de diminuer les inégalités scolaires ;
- de diminuer l'absentéisme, les violences et en particulier les harcèlements.

L'enquête « climat scolaire, expérience scolaire et de victimation » menée en 2015 auprès de 63 établissements de l'enseignement agricole volontaires a montré que, élèves comme personnels se sentent très majoritairement en sécurité.

Un effet établissement important. Contrairement à l'éducation nationale, la perception du climat scolaire et les situations de victimation dépendent assez peu des variables sociologiques classiques. Elles sont davantage liées à des variables internes à l'établissement, notamment pédagogiques et éducatives.

Un aspect essentiel du climat scolaire : le sentiment de justice scolaire et en particulier les sanctions et les punitions.

L'Observatoire Européen de la Violence à l'Ecole (OEVE) propose dans son rapport 4 préconisations majeures :

- ① Mener un travail sur la minorité harcelée
- ② Travailler sur la justice scolaire
- ③ Conforter la place de l'internat
- ④ Réfléchir sur l'effet établissement

Document n°6

Document issu de :

Les associations de parents d'élèves en France : approche socio-historique et mutations idéologiques par Philippe Gombert

Revue française de pédagogie n°162 janvier-mars 2008

Résumé

Depuis une vingtaine d'années, on observe une inflation croissante des termes utilisés pour décrire l'attitude des parents face à l'école : consommateurs d'école, démissionnaires, irresponsables, etc. Outre l'intérêt que suscite aujourd'hui la question des parents d'élèves, cette surenchère rhétorique traduit bien la difficulté à penser et interpréter la relation entre les familles et l'école. Plus précisément peut-on supposer que cette confusion s'explique en partie par l'originalité du cas français. À cet égard, il est significatif que les comportements stratégiques des parents d'élèves suscitent autant de désapprobation, voire de condamnation, dans un pays où ils occupent une place marginale dans le système scolaire comparé à d'autres contextes nationaux (États-Unis, Grande-Bretagne). Il faudra en effet attendre la fin des années soixante pour que les parents obtiennent une reconnaissance officielle de leur représentation dans les collèges et lycées. S'il est ainsi difficile d'analyser les liens entre les familles et l'école en France, c'est qu'il existe un ensemble de particularités historiques qui a durablement rendu cette situation problématique, voire improbable. Or, nous nous trouvons aujourd'hui dans une configuration différente dans la mesure où l'on assiste à un mouvement inverse et inédit. Autrefois tenus à l'écart de l'institution scolaire, les parents sont aujourd'hui unanimement reconnus comme des partenaires (loi d'orientation de 1989). C'est dans ce contexte qu'il paraît opportun de questionner l'évolution des associations de parents d'élèves en France. Cet article se propose de retracer les différentes étapes de l'émergence de ce champ de l'action collective à travers une approche socio-historique.

INTRODUCTION

Les associations de parents d'élèves constituent un objet d'étude qui, d'une façon générale, n'a guère suscité l'intérêt des chercheurs jusqu'à présent. Parmi les tentatives d'apporter un éclairage global sur cette question, on retiendra les travaux de Martine Barthélémy, qui portent sur l'évolution des formes de participation politique. Dans plusieurs articles et un ouvrage, elle souligne la dimension stratégique de ce champ de l'action collective situé au croisement entre la famille, l'école et la société (Barthélémy, 1995, 2000). D'autres recherches sur les modes de régulation des politiques éducatives ont mis en évidence le rôle que jouent ces associations dans les stratégies scolaires des parents (Gombert & van Zanten, 2004) ainsi que la difficulté à rassembler ces derniers autour d'une cause commune (Dutercq, 1993). Dans un registre qui relève d'une approche historique, on notera les travaux de S. Honoré et de M. Vernus. Le premier a réalisé une thèse de doctorat (Honoré, 1985) sur le mouvement des parents d'élèves depuis ses origines jusqu'au début des années quatre-vingt. Le second a retracé quarante ans d'histoire de la fédération des conseils de parents d'élèves (Vernus, 1987). En dépit de ces contributions, il reste que peu d'auteurs ont travaillé sur le lien entre ce champ de l'action collective et les transformations générales de la société. Pourtant, le développement des associations de parents d'élèves reflète des mutations profondes de la vie sociale parce que l'école est en France un enjeu central et l'objet d'un investissement politique, les formes d'intervention des parents d'élèves dans l'espace public portent les marques de l'évolution générale des idées et des comportements dans la société (Barthélémy, 2000). Des victoires remportées par les organisations laïques dans l'après-guerre à la crise du militantisme à partir

de la fin des années soixante-dix, les transformations du mouvement des parents d'élèves reflètent des changements essentiels sur un plan idéologique et politique.

LE TOURNANT IDÉOLOGIQUE DE 1984 ET LE CONSUMÉRISME SCOLAIRE

Tandis que les défenseurs de la laïcité ont longtemps espéré qu'un changement de majorité permettrait de faire triompher l'école publique, c'est au contraire l'inverse qui se produit au moment où de nombreux parents décident de faire valoir leurs droits individuels et la liberté de l'enseignement. Alors que s'amorce un recul de l'idéal laïc en tant que référence collective, la distance entre les discours tenus par les dirigeants de la FCPE et les parents d'élèves ne semble jamais avoir été aussi importante. Le retrait du projet de loi Savary et les manifestations en faveur de l'enseignement privé en juin 1984 marquent une défaite des organisations laïques. Ce projet se heurta à de vives résistances aussi bien dans le camp laïc que chez les partisans de l'enseignement privé. Après de multiples négociations entre les représentants de l'église catholique et les organisations laïques, ce sont finalement les associations de parents d'élèves des écoles libres qui organisent un immense rassemblement (plus d'un million de personnes) à Paris le 24 juin 1984. Cette mobilisation faisait suite à la décision du gouvernement de rompre un compromis accepté par les représentants de l'Église catholique sous la pression des organisations laïques. Finalement le 12 juillet 1984, le président de la République François Mitterrand décide de retirer le projet de loi et Alain Savary démissionne de ses fonctions de ministre de l'Éducation nationale.

Au-delà de l'échec du projet gouvernemental, cette défaite traduit une inflexion significative des attentes des parents d'élèves. Il semble en effet que depuis le vote de la loi Debré, les organisations laïques avaient sous-estimé l'ampleur des changements dans l'opinion publique. Un sondage réalisé en juin 1984 illustre cette évolution globale des jugements portés sur ces questions. Il montre que 55 % des Français pensaient que la loi Savary constituait une atteinte aux libertés individuelles. Il met également en évidence le fait que 47 % des parents d'élèves de l'enseignement public désapprouvaient la loi, tandis que 85 % d'entre eux étaient favorables à la possibilité de choisir l'établissement fréquenté par leurs enfants et que 58 % pensaient que l'enseignement privé pouvait se présenter comme une alternative crédible à l'enseignement public. Ce nouvel esprit est renforcé par l'évolution de l'église catholique, qui a travaillé au ralliement de ses fidèles aux institutions républicaines du pays depuis l'entre-deux-guerres. L'heure n'est plus aux luttes frontales et l'église catholique, répudiant le modèle de confessionnalité qu'elle défendait naguère, s'est progressivement établie dans une position d'ouverture en admettant totalement le système juridique issu de la loi de 1905.

Cette situation conduit les responsables de la FCPE à donner une nouvelle orientation au projet de la fédération. Le départ en 1985 de la figure emblématique de la FCPE, Jean Cornec, marque un tournant dans l'histoire de la fédération. Son successeur, Jean Andrieu, tirant les leçons du cinglant échec des socialistes et des organisations laïques, exhorte ses adhérents à faire preuve d'ouverture et de dialogue après l'électrochoc de 1984. De manière générale, une distance se crée entre un corps enseignant pour qui la laïcité reste une référence et une opinion acquise au pluralisme scolaire. Au moment où le parti socialiste et la FCPE ne parviennent plus à rassembler leurs adhérents autour de la cause aiguë, s'opère un changement d'approche des questions éducatives. Le projet de transformation globale de la société, qui s'était traduit dans les années soixante-dix par la cristallisation des enjeux éducatifs autour du thème de l'égalité des chances et de la laïcité, est en perte de vitesse. L'érosion des effectifs de la FCPE se poursuit et la fédération perd les trois quarts de ses adhérents entre 1971 et 1992. L'impact de ces changements se reflète également à travers une augmentation sensible des organisations locales, autonomes et apolitiques. Cette

évolution est repérable à travers les résultats aux élections scolaires de ces associations, qui enregistrent une forte hausse depuis le début des années quatre-vingt. Leur croissance est particulièrement visible au niveau de l'enseignement primaire où elles progressent régulièrement depuis une vingtaine d'années (40 % entre 1978 et 2005). Ainsi, comme le note M. Barthélémy, ce qui distingue aujourd'hui les associations les plus récentes et gouverne les mutations de certains groupements plus anciens, c'est une thématique de l'immédiat, du concret et de la solidarité au quotidien, autour de laquelle les associations essaient d'abord de reconstruire du lien social plutôt que du sens politique (Barthélémy, 2000).

Si ce phénomène apparaît en effet comme un trait constant ces vingt dernières années, il s'inscrit dans une tendance générale à l'attribution de nouvelles responsabilités au niveau local. La loi du 22 juillet 1983 transforme ainsi les établissements secondaires en établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et renforce la place des parents à l'école. Au cours des trente dernières années, les droits des parents ont été reconnus et précisés. La loi d'orientation de 1989 fait d'eux des membres à part entière de la communauté éducative. À ce titre, le droit de participation à la vie scolaire, qu'ils peuvent exercer, soit individuellement, soit par leurs représentants aux conseils d'école, aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et aux conseils de classe, leur a été reconnu. Les parents font également l'objet d'une information sur les objectifs pédagogiques et peuvent dans certains cas participer à l'élaboration du règlement de l'établissement. Toutefois, si l'officialisation du partenariat correspond à la loi d'orientation de 1989, la volonté institutionnelle de rapprocher les parents et l'école a été introduite et clairement affirmée dans la circulaire no 85-246 du 11 juillet 1985. Au-delà des objectifs officiels de partenariat, dont la mise en œuvre sur le terrain apparaît souvent problématique, cette référence au local participe également d'un modèle où l'école devient soumise à une obligation de résultats et d'objectifs à atteindre.

Longtemps dominé par le principe de l'égalité des chances, au moins sur un plan formel, le système scolaire français devient soumis à une recherche d'efficacité, ce qui constitue un tournant historique dans la conception des relations entre les acteurs de l'éducation (Van Zanten & Duru-Bellat, 2006). Cette exigence de performance est relayée par les parents d'élèves et renforcée par la diffusion d'une idéologie de marché au sein du système éducatif (concurrence entre les établissements, stratégies marketing, publication de palmarès, etc.). Ces changements de comportement n'apparaissent cependant réellement intelligibles que si l'on prend en compte les conséquences des transformations culturelles et économiques des années soixante-dix (Bourdieu, 1979), et en particulier l'intensification de la concurrence scolaire. La massification scolaire et l'apparition du chômage de longue durée vont brusquement briser l'équilibre ancien sur lequel reposait le système éducatif. Tandis que l'on dénonce les inégalités produites par l'école, le capital scolaire apparaît pour les familles comme le meilleur rempart contre le chômage. Jusque-là relativement protégées des effets de la précarité des conditions d'existence, les classes moyennes sont amenées à modifier leur comportement d'un point de vue scolaire. Or ces catégories sociales voient de plus en plus dans les associations de parents d'élèves un simple moyen d'accéder aux informations concernant les établissements. Elles développent plus généralement des attitudes qui contrastent avec les anciennes formes d'investissement collectif. Notamment parce qu'elles court-circuitent le niveau national et privilégient des modes d'action à caractère pragmatique (Gombert, 2006). Ces changements affectent non seulement les associations locales mais également les fédérations nationales dans la mesure où ces dernières sont amenées à prendre en considération l'augmentation considérable des attentes parentales.

La mise en place de l'observatoire des parents par la PEEP, un instrument de mesure de l'opinion publique fondée sur le modèle des instituts de sondage, offre une illustration de la

manière dont les fédérations s'efforcent de répondre ces attentes. Ce dispositif créé en 1986 permet à la fédération de suivre de près l'évolution des aspirations des familles et constitue un outil de communication interne pour les dirigeants de la PEEP. Il s'inscrit dans une tendance marquée des fédérations à anticiper de façon concrète et sur des thèmes variés (rythmes scolaires, hygiène alimentaire, violences et délinquance, etc.) les préoccupations de leurs adhérents, comme en témoigne par exemple la construction sophistiquée de leurs sites Internet. L'usage des technologies de l'information et de la communication tend de ce point de vue à se généraliser, y compris au niveau local, et renvoie à une augmentation de la réflexivité des acteurs (Maflucelli, 2002), notamment à travers le recours croissant aux savoirs d'experts et aux spécialistes des questions éducatives. Le mouvement des parents d'élèves fournit un bon exemple de ces transformations dans la mesure où les interventions des familles reposent de plus en plus sur des compétences spécifiques. Ces comportements sont toutefois inégalement répartis dans la population. Une recherche menée sur les Hauts-de-Seine montre sur ce point le rôle actif joué dans ces phénomènes par les cadres moyens et supérieurs des secteurs privés, essentiellement en raison de leur capacité à transformer des ressources financières en potentiel scolaire social et culturel (Gombert & van Zanten, 2004). Cette enquête permet également de comprendre comment certaines notions (efficacité, réactivité, flexibilité, etc.) sont importées du monde de l'entreprise, de façon souvent mythique, et transposées plus ou moins directement dans les associations de parents d'élèves. Ces dernières, en diffusant des connaissances spécialisées en science sociale, relaient et activent la demande de catégories sociales déjà particulièrement mobilisées en termes de stratégies éducatives. Cette seconde étape est caractérisée par de nouvelles orientations au sein des associations de parents d'élèves. L'extension de la précarité des conditions de travail renforce la compétition scolaire et les comportements stratégiques vis-à-vis de l'école. Mais ces logiques ne sont pas les seules à affecter le mouvement des parents d'élèves. À partir d'une enquête quantitative réalisée auprès de deux mille sept cent dix-neuf parents d'élèves des trois principales fédérations, M. Barthélémy (2001) montre comment à partir du début des années quatre-vingt on assiste déjà à un effondrement de tous les indicateurs du profil militant à la FCPE. Selon cette recherche, l'itinéraire des « nouveaux parents d'élèves » passe de moins en moins par le cumul des engagements et des idéologies structurées. Le passage et la socialisation par les mouvements de jeunesse, caractéristiques des modes anciens de militantisme, se font par exemple plus rares. Au-delà de la chute des effectifs, ces transformations sont repérables dans de nouvelles formes de motivations et d'objectifs de l'engagement. C'est particulièrement le cas de la FCPE où l'adhésion à partir de la fin des années quatre-vingt renvoie moins à un choix d'idées et à une volonté de changer la vie que de rechercher l'information et de rencontrer les personnes qui ont les mêmes préoccupations. Contrairement au passé, il est aussi beaucoup plus fréquent que des parents de cette fédération aient des enfants scolarisés à la fois dans le public et dans le privé et les étiquettes politiques sont également moins marquées. Par rapport aux années soixante-dix, la FCPE s'est par exemple ouverte aux catholiques et l'évolution de son recrutement correspond à des phénomènes qui affectent la gauche syndicale dans son ensemble.

Il reste que les associations de parents d'élèves ne sont pas le seul moyen pour les familles de peser sur le fonctionnement de l'institution scolaire. Les parents sont présents au travers de multiples relais (rôle des maires pour leur réélection, enjeux politiques locaux, réseaux d'anciens élèves, bénévolat, etc.) et peuvent intervenir sur la sphère éducative sous de multiples tomes. C'est précisément pour cette raison que l'on voit se développer au niveau local des groupements indépendants de parents d'élèves, qui servent soit de courroie de transmission aux préoccupations individualistes des familles ou de simple moyen de contrôle pour les municipalités des aspirations des parents les plus exigeants. Quelle que soit la manière dont s'expriment ces tendances, elles se traduisent essentiellement par un recentrage

autour de thèmes pédagogiquement corrects » (Bayou. 2000), que l'on retrouve aujourd'hui dans la plupart des associations de parents d'élèves (de façon plus ou moins prononcée en fonction de leurs orientations idéologiques), et qui participent d'une redéfinition en profondeur du champ scolaire.

Ces logiques renvoient également à des transformations générales du secteur associatif, marquées par une autonomisation croissante des organisations à l'égard structures nationales et des grandes constellations d'idées (laïcité, socialisme, catholicisme, etc.). Elles reflètent une évolution globale des centres d'intérêts du public, à travers une perte d'adhésion à des associations de défense des Intérêts collectifs (Barthélémy. 2000). Selon une étude réalisée par le CREDOC en 1999, près de 29 % des Français sont membres d'une structure tournée vers l'épanouissement personnel, alors que moins de 13 % appartiennent une association soutenant une grande cause (Loisel. 1999). Alors que tend à décliner le modèle du militantisme traditionnel, les nouvelles formes de participation reposent avant tout sur la recherche du plaisir et de la satisfaction personnelle. En ce sens, elles se situent dans le prolongement des phénomènes décrits par plusieurs sociologues (Sennett, 1974 : Lasch. 1979) au cours des années soixante-dix, qui ont mis l'accent dans leurs travaux sur la dimension de comportements hédonistes au travers des considérations liées à la santé et à la psychologie au détriment des idéaux collectifs.

Ces différents facteurs n'annulent pas les raisons consuméristes mais invitent à considérer avec plus d'attention la multiplicité et la diversité des causes ayant conduit aux transformations du champ des associations de parents d'élèves. Si les stratégies scolaires à visée utilitariste occupent effectivement une place centrale dans les changements intervenus ces vingt dernières années, il convient de rester prudent sur ces évolutions. Les nouveaux parents d'élèves adhèrent certes plus difficilement aux thèmes fédérateurs de « l'école républicaine », mais ils manifestent surtout davantage de méfiance vis-à-vis des partis et des organisations politiques. Ils privilégient la négociation et l'implication de chacun des acteurs dans la prise de décision. Le refus de la délégation et la désacralisation de la classe politique vont de pair avec un regain d'intérêt pour des structures souples et localisées. Par rapport la première phase du mouvement des parents d'élèves, où il existe une forte identification des acteurs aux objectifs des associations (notamment travers la défense du projet laïque), la période récente se caractérise par une distance plus marquée l'égard des institutions, et une priorité accordée des objectifs concrets et sur le court terme. Ce mouvement s'accompagne d'une valorisation de la société civile et d'une mise en cause de l'action collective qui vise un changement social par le haut. L'histoire récente des organisations de parents d'élèves traduit enfin une perte de légitimité des structures fédératives et un affaiblissement du projet politique au sein du secteur associatif. Le succès ces dernières années des associations indépendantes, s'il reflète en effet une demande de reconnaissance de la liberté de choix des familles et une exigence certaine de renouvellement des formes de participation politique, dissimule également sous une revendication d'apolitisme la permanence d'une idéologie et d'une vision conservatrice des rapports sociaux.

Philippe Gombert

CNRS, UMR ESO

Document n°7

Extrait : Massification de l'enseignement, inégalités d'apprentissage et pratiques pédagogiques, Marion Navarro, Regards croisés sur l'économie 2012/2 (n° 12), extrait pages 203 à 207

L'accès à l'éducation a longtemps été en France un privilège réservé aux enfants issus de milieux favorisés. Avec le développement de l'école publique, la mise en place progressive d'une scolarité obligatoire et la multiplication des filières, le nombre d'élèves scolarisés a fortement augmenté au cours du XX^e siècle. Ce mouvement de massification de l'enseignement a tout d'abord concerné l'enseignement primaire au XIX^e siècle pour ensuite s'étendre au secondaire à partir des années 1960 puis plus récemment au supérieur. Cette ouverture de l'école s'est notamment traduite par une meilleure scolarisation des jeunes issus de milieux populaires. Ainsi, 49 % des fils d'ouvrier nés entre 1983 et 1987 sont bacheliers contre 2 % pour ceux nés entre 1929 et 1938. [1]

La massification scolaire remet en cause les pratiques pédagogiques traditionnelles

- L'accueil de ces nouveaux publics ne s'est pas opéré sans difficulté et a conduit à une remise en question des pratiques pédagogiques précédemment mises en œuvre. En s'ouvrant, l'institution scolaire a en effet dû faire face à l'arrivée d'élèves peu familiers à la culture scolaire. Il ne s'agit plus d'un public restreint, sur-sélectionné et le plus souvent privilégié. De nombreux travaux sociologiques montrent que la socialisation des enfants est différente en fonction du milieu social d'origine. Les enfants issus de milieux populaires sont moins familiarisés à la langue et à la culture qui sont valorisées à l'école que ceux issus de milieux favorisés. En effet, les parents cadres, enseignants ou membres d'une profession libérale conduisent davantage leurs enfants au musée, au théâtre, etc. Ce contact précoce avec la culture légitime conduit à ce que leurs enfants maîtrisent mieux le langage mobilisé à l'école et disposent d'une culture générale valorisable scolairement. Leur mode de socialisation les conduit aussi à s'intégrer plus facilement à l'ordre scolaire. S'il n'y a pas de déterminisme mécanique, comme le montrent les réussites ou échecs dits « paradoxaux », en moyenne, les élèves issus de milieux populaires ont plus souvent des difficultés d'apprentissage plus importantes que ceux issus de milieux aisés.
- La massification de l'enseignement a ainsi conduit à ce que les enseignants gèrent des classes au sein desquelles le niveau des élèves pouvait être très hétérogène, avec notamment des élèves en grande difficulté scolaire. Pour s'adapter à ces mutations, de nouvelles pratiques pédagogiques ont été valorisées. En effet, jusqu'au milieu des années 1960, la pratique du cours magistral, le plus souvent dicté, était très répandue, surtout dans l'enseignement secondaire. Cette façon de faire cours met l'accent sur la transmission du savoir mais pose des problèmes du point de vue de son appropriation par les élèves. Les élèves les plus éloignés de la norme scolaire notaient un cours qu'ils ne comprenaient pas et lâchaient peu à peu prise. Ces pédagogies traditionnelles se sont ainsi révélées inadaptées à l'accueil des nouveaux publics et renforçaient les inégalités initiales d'apprentissage.

[1] *L'état de l'école 2010*, calculs Centre Maurice Halbwachs à partir des enquêtes « Formation et qualification professionnelle » ; MEN-DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE.

